



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	26	11	12

**OBJET : 24-1 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA STATION DE RELEVAGE DES EAUX USEES ILETTE ET RECONFIGURATION DES RESEAUX ASSOCIES - DEMANDES DE SUBVENTIONS**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

**3155/13**

Certifié exécutoire compte tenu de  
l'affichage en Mairie,  
Le **22/11/13**  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le

7 2 NOV 2013

Pour le Maire,  
L'Attaché Principal,



A. CLAVERIE

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

#### du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 15 novembre 2013

Le vendredi 15 novembre 2013 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 08/11/2013, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Eric PAUGET, Premier Adjoint.

#### Présents :

M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Cléa PUGNAIRE, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, M. Henri CHIALVA, Mme Marina LONVIS, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, Mme Khéra BADAOU, M. Matthieu GILLI, Mme Pierrette RAVEL, M. Gérard MOLINE, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

#### Procurations

Mme Simone TORRES FORET DODELIN à Mme Anne-Marie DUMONT  
M. Francis PERUGINI à M. Alain BIGNONNEAU  
M. Patrick DULBECCO à M. Jacques GENTE  
M. André PADOVANI à Mme Carine CURTET  
Mme Jacqueline DOR à Mme Yvette MEUNIER  
M. Alain CHAUSSARD à Mme Jacqueline BOUFFIER  
Mme Marguerite BLAZY à Mme Suzanne TROTOBAS  
Mme Agnès GAILLOT à Mme Khéra BADAOU  
M. Jonathan GENSBURGER à M. Matthieu GILLI  
M. Bernard MONIER à M. Georges ROUX  
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

**Absents :** M. Jean LEONETTI, M. André-Luc SEITHER, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Michel GASTALDI, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, M. Jacques BAYLE, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mme Cécile DUMAS

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Matthieu GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

24-1 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA STATION DE RELEVAGE DES EAUX USEES ILETTE ET RECONFIGURATION DES RESEAUX ASSOCIES - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Commission(s) : COMMISSION FINANCES

Dans le cadre de l'étude prospective menée par la Ville d'Antibes pour la gestion des eaux usées communales, il a été mis en évidence la nécessité de reconstruire la station de relevage « Ilette ».

Au regard des nouvelles perspectives d'évolution démographique communale issues du Plan Local d'Urbanisme et de par l'analyse approfondie des données d'auto surveillance du système de collecte des eaux usées produites à partir de 2008 (données de rejet et points de diagnostic permanent installés sur la bassin de collecte concerné), cette opération a été inscrite comme prioritaire au programme pluriannuel de travaux 2012-2018 approuvé par délibération du Conseil municipal du 18 février 2011.

Les objectifs fixés par la ville concernant ce projet sont les suivants :

- reconfigurer les réseaux d'alimentation du poste afin de supprimer le siphon et la contre pente identifiés, et ainsi restaurer la continuité hydraulique de l'écoulement, notamment par temps de pluie ;
- réaliser un ouvrage constitué d'une bache de pompage aux dimensions adaptées aux perspectives d'évolution démographique de la commune et à la gestion des débits excédentaires de temps de pluie, et équipé de 4 pompes aux capacités adéquates installées en cale sèche ;
- installer un dispositif de traitement des odeurs ainsi qu'un traitement préventif d'apparition des sulfures ;
- installer un groupe électrogène pouvant faire fonctionner le nouveau poste à son débit nominal lors des coupures électriques.

Le projet prévoit donc :

- la construction d'une nouvelle station enterrée, sa connexion aux réseaux d'alimentation et à la canalisation de refoulement générale existante qui rejoint la station d'épuration de la Salis ;
- la modification de la zone de confluence des réseaux d'alimentation situés immédiatement en amont de la nouvelle station.

Outre ces aspects techniques, le projet prévoit également après démantèlement de l'ancienne station et son arasement :

- l'ouverture en bord de mer d'un espace supplémentaire dédié aux piétons ;
- la reconfiguration du jardin Albert 1<sup>er</sup> avec la replantation d'une dizaine d'arbres, et la modernisation de l'éclairage public.

Les marchés de travaux ont été lancés en deux (2) lots désignés ci-dessous :

- lot n°1 : Travaux de construction du nouveau poste et démolition de l'ancien poste ;
- lot n°2 : Reconfiguration des réseaux associés.

Compte tenu du montant concerné, il a été lancé une procédure adaptée passée selon l'article 28-I du Code des Marchés Publics, cette procédure étant la plus appropriée. Chacun des lots a fait l'objet d'un marché séparé.

Pour le lot n°1, le marché a été attribué au groupement Gagneraud Construction (mandataire) / SNA pour un montant de 2 239 972,00 € HT soit 2 679 006,51 € TTC.

Pour le lot n°2, le marché a été attribué à la société Gagneraud Construction pour un montant de 901 891,00 € HT soit 1 078 661,64 € TTC.

Il est précisé que la dépense relative à la réalisation de cette prestation sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'assainissement.

24-1 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA STATION DE RELEVAGE DES EAUX USEES ILETTE ET RECONFIGURATION DES RESEAUX ASSOCIES - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Commission(s) : COMMISSION FINANCES

Antibes étant située en zone prioritaire pour la lutte des pollutions d'origine pluviale, il est possible que cette opération soit aidée dans le cadre du 10ème programme d'actions de l'Agence de l'eau dans le cadre des objectifs de réduction des rejets par temps de pluie.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

**A l'unanimité**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, pour le financement de cette opération, à solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau, de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et du Département des Alpes-Maritimes, et à signer tout document utile pour l'obtention de celles-ci, étant précisé que cette opération sera réalisée dans le respect de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement, conformément aux exigences des organismes financeurs.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** DCM N.24-1 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA STATION DE RELEVAGE DES EAUX USEES ILETTE ET RECONFIGURATION DES RESEAUX ASSOCIES - DEMANDES DE SUBVENTIONS -

**Date de transmission de l'acte :** 22/11/2013

**Date de réception de l'accusé de réception :** 22/11/2013

**Numéro de l'acte :** DCM3155-13 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20131115-DCM3155-13-DE

**Date de décision :** 15/11/2013

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions